



Remboursement dépôt de garantie

Par **Allek**, le **15/02/2011** à **22:32**

Bonjour,rn Ma situation est la suivante: Après l'état de lieux de sortie de mon ancien logement le 3JUN2010, j'ai demandé le remboursement du dépôt de garantie, le représentant de la SCI fille du 8ème m'as fait une attestation qu'on quoi j'étais bien à jour dans le paiement de mes loyers depuis Janvier 2007 à Juin 2009, et précise que le dépôt de garantie sera restitué au plus tard 3 AOÛT 2010.. rnrn A l'heure actuelle, j'ai rien reçu.La gérante de la sci me dit qu'elle n'arrive pas à trouver le chèque de dépôt de garnatie dans les comptes de la sci d'auatant plus j'ai vérifié sur mes relevés de compte que c'est bien débité.Elle me précise qui me donnera pas ma caution tant que elle sait pas ou est passé le chèque(elle soupconne le représentant de la sci). Elle m'as dis elle va relancer sa banque pour avoir la photocopie du chèque et me demande de patienter. Je trouve que celà est un problème de sa société et que moi j'ai bien payé tout. rnrn Je souhaite savoir comment réagir maintenant?? quelle démarche à effectuer? quels conseils à me donner afin que je puisse récupérer mon dépôt de garnatie? est ce nécessaire de prendre un avocat? Toutes précisions de votre part est la bienvenue.rnrn Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame,Monsieur, mes respects profonds.rn C.ALLEKrnTél: 0669328502